Mars 2016

# Outils d’analyse des collections

**1 -Nombre de documents par usager, budget par usager***Pas de norme..
En règle générale, la collection de livres d'une bibliothèque en activité devrait comprendre entre 1,5 et 2,5 livres par habitants Peut-on transposer aux nombre d ‘usagers dans un établissement scolaire ?*

**2- Taux de rotation** = nombre de prêts/nombre de documents, à établir par classe Dewey et type de documents, par niveau et par tranche d’âge.
 *A partir de 8, le taux indique une frustration des usagers et donc la nécessité de racheter des documents*. *Une fois les chiffres produits, il faudra rester très prudent lors de leur analyse. En effet de nombreux facteurs propres à chaque établissement peuvent influencer ce taux : la durée du prêt, la facilité ou pas de le prolonger, le nombre d'exemplaires d'un même titre, l'état de la collection prise en compte, ses objectifs, etc. On peut néanmoins penser qu'un taux élevé de sorties, par exemple, plus de neuf sorties par an, signifie qu’il n’y a pas assez d’offre pour la demande, un taux trop bas, inférieur à 3 révèle une offre inadaptée en qualité ou en quantité.
Taux trop bas < 3 = collection inappropriée?
Taux trop haut > 5 = nombre d’exemplaires inapproprié?*

**3- Taux de renouvellement** = (nombre d’acquisitions d’une année /ensemble des documents présents dans la collection en fin d’année) x 100
*Les emprunts tendent à décliner dès que le taux d’apport de titres nouveaux dans une collection en libre accès est inférieur à 7.5% .
Le taux de renouvellement sert à :
• Analyser les collections existantes
• Programmer le* nombre *de documents à acquérir en fonction des objectifs de développement
• Programmer le nombre de document à désherber pour respecter les équilibres de la collection
Taux conseillé par la DLL = 12 à 15* • Si < 7,5% = pas de perception de renouvellement
 • Peut être modulé par achats :
 • 2 = fonds maintenu à rotation lente
 • 5 = renouvellement moyen
• 8 = Amélioration d’un segment à durée de vie courte
• 10 = Segment à usure rapide (ex: Informatique)
*Viser un taux de 10 % de préférence, et a minima 7,5 % pour éviter l'impression de stagnation de la collection.*

**Le taux d’accroissement**
= de combien de volumes la masse augmente ou diminue, exprimé en pourcentage si le résultat final est multiplié par 100)
*Aux alentours de 7.5%
Le taux d'accroissement des collections se mesure avant le désherbage annuel*

**4 –Age médian**
*Les analyses d’âge des collections montrent qu’un titre connait 65% de son utilisation dans les 2 ans qui suivent sa parution
• 75% des prêts sont effectués sur des documents imprimés depuis moins de 10 ans. L’âge des collections n’a pas la même importance selon les domaines considérés.*

**5- Taux de croissance** = (nombre d’acquisitions de l’année – éliminations de l’année /ensemble des documents) x 100

**6- La règle de Trueswell** = 20 % des documents produisent 80 % de l’utilisation

**7- Le principe de Morse** : plus un document a été emprunté et plus il a de chance de l’être à nouveau

8**-taux de desherbage**

Rapport entre le nombre de volumes désherbés et le nombre total de volumes du fonds.
*Quand on a plus de place, on peut se fixer, un objectif de croissance nulle: pour un ouvrage acheté, un ouvrage doit être désherbé,*

Ressources pour aller plus loin

**Taux de rotation**

<https://bccn.wordpress.com/2008/08/04/evaluation-et-statistiques-les-taux-de-rotation/>

<http://www.enssib.fr/content/evaluation-dune-collection-taux-de-rotation-age-mediant>

**taux de renouvellement**

<https://bccn.wordpress.com/2009/05/23/taux-daccroissement-et-taux-de-renouvellement/>

**NF/ISO 11620 « Information and documentation -- Indicateurs de performance des** bibliothèques ». Cette norme éditée en avril 2015 résulte du travail de traduction opéré sur la 3 ème édition parue en anglais en mai 2014. La norme a pour objectif de promouvoir l’emploi d’indicateurs de performance caractérisant la qualité des services de bibliothèques, de préciser comment procéder à la mesure et comment l’analyser. Les experts français entendent œuvrer dans le cadre de la prochaine révision à l’intégration des dimensions numériques qui permettent de juger de l’attractivité des bibliothèques et de leurs sites web.